

Le 5 Juillet 1999

DU : SERVICE LEGAL DE LA HASCO

A : Me. Louis GARRY LESSADE, avocat du barreau de
Port-au-Prince

objets: Acte d'Appel des héritiers Valérius Chery
contre jugement en faveur de la HASCO transmis
à votre cabinet pour les suites de utiles et de droit

CHER MAITRE,

Le Service légal de la HASCO par la présente se fait le devoir de trans-
mettre à votre cabinet pour les suites de droit, la Copie de l'ACTE D'
APPEL interjeté par les héritiers Valérius Chery représenté par ; le sieur
WILBERT COMPERE; lequel acte notifié au bureau de la HASCO le trois Juil-
let mil neuf cent quatre vingt dix neuf, par le ministère de l'huissier
JEAN ERNST EMMER LATORTUE DE LA DITE COUR.

En outre le service profite de cette occasion sur requê-
te de la direction de la HASCO DE S'INFORMER au pres de votre cabinet l'
issu de certains proces notamment

- 1) HASCO contre les prétendu héritiers Paul représentés par le sieur
ANDRE BALAN(objet litigieux habitation Sarthe Providence(Provibel)
- 2) HASCO contre les prétendus héritiers Dormeus Denis objet litigieux
Habitation SIBERT B (Terrain de l'ancien institut de la Canne a
a BON REPOS
- 3) Proces prétendus héritiers Valérius Chery représentés par le sieur
WILBERT COMPERE Contre Hasco (objet litigieux habitation Pachere)
- 4) Morales Paul contre gens aux ordres de la HASCO dont les copies
des assignations et sommations ont été remises à votre cabinet pour
des droits de la Hasco a Moleard

Esperant Cher que dans le meilleur délai vous nous ferez parvenir votre
rapport concernant les suivis et l'issu de ces proces, nous vous priens
d'accepter nos remerciements anticipés et distingués salutations

CC

GREGORY MEVS
directeur

POUR LE SERVICE LEGAL

Louis Edner Duverneau

Reçu le 5-7-99
Success